



Strasbourg, 22 novembre 2023

CEPEJ-SATURN(2023)14

**COMMISSION EUROPÉENNE POUR L'EFFICACITÉ DE LA JUSTICE
(CEPEJ)**

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GESTION DU TEMPS JUDICIAIRE
(CEPEJ-SATURN)**

35^e réunion, 5 et 6 octobre 2023

RAPPORT DE RÉUNION

Rapport préparé par le Secrétariat
Direction générale I - Droits de l'homme et État de droit

1. L'INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail sur la gestion du temps judiciaire de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ-SATURN) a tenu sa 35^e réunion à Strasbourg les 5 et 6 octobre 2026. La réunion était présidée par Ivan CRNCEC (Croatie), vice-président de la CEPEJ.

2. L'ordre du jour et la liste des participants sont joints au présent rapport en tant qu'annexes I et II respectivement.

2. OUTIL PERMETTANT D'ANALYSER LES DÉLAIS-CADRE EN FONCTION DES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE CIVILE

3. Conformément à la décision prise par le CEPEJ-SATURN lors de sa réunion de mars 2023, une Task Force a été mise en place pour réfléchir à de nouvelles actions visant à développer un outil d'analyse de la durée des étapes de la procédure civile. Suite à un appel à manifestation d'intérêt, neuf tribunaux référents¹ se sont portés candidats pour participer à la Task Force. La réunion conjointe entre la CEPEJ-SATURN et le groupe de travail s'est tenue pendant la réunion 35^{ème} de la CEPEJ-SATURN. Cette réunion a été l'occasion de réfléchir ensemble à des pistes de travail pour la suite des travaux sur ce thème. Marco FABRI, expert scientifique, préside la réunion.

4. Pour faciliter la discussion lors de la réunion, le Secrétariat prépare une note conceptuelle intitulée "Quelle voie pour développer l'outil d'analyse de la durée des étapes de la procédure civile ?" (Document.CEPEJ-SATURN(2023)11). La note conceptuelle décrit les objectifs possibles de l'action, spécifie les méthodes envisagées pour collecter les données et les résultats attendus par le groupe de travail à la fin du processus. Le groupe de travail devra décider entre les différentes options définies dans la note conceptuelle afin de passer aux étapes suivantes.

5. Il a été convenu que des réunions régulières de la Task Force seraient organisées pour faire avancer le projet. La prochaine réunion de la Task Force se tiendra le 23 novembre. D'ici là, il a été convenu de recueillir des informations sur le type d'affaires entrant dans la catégorie de la "procédure civile ordinaire", sur les dispositions légales concernant la signification des actes et la communication de la réponse à l'action en justice par le défendeur et, pour le tribunal référent de Royaume-Uni, de vérifier si les étapes définies dans les procédures civiles sont identiques ou similaires à celles qui existent dans le système de *common law*.

3. LA PONDÉRATION DES AFFAIRES AU SEIN DU MINISTÈRE PUBLIC

6. Ivan CRNCEC (Croatie), Ana KRNIC-KULUSIC (Croatie) et Alexandre PALANCO (France) ont présenté le projet de rapport sur les systèmes de pondération des affaires (SPA) dans les services des ministères publics (Document CEPEJ-SATURN(2023)10). Depuis la dernière réunion de la CEPEJ-SATURN, les experts scientifiques ont terminé les entretiens avec les pays utilisant les SPA dans leurs ministères publics qui constitue la base de l'analyse comparative des systèmes existants. Compte tenu de la richesse des informations recueillies à travers le questionnaire, le rapport décrit également des systèmes alternatifs à la pondération des affaires en fournissant des informations détaillées sur le système croate en tant qu'étude de cas. Le rapport se termine par la description du système norvégien en soulignant les spécificités de la coopération institutionnelle entre la police et les ministères publics.

¹ Les tribunaux référents suivants font partie de la Task Force : le Tribunal de district de Freiburg im Breisgau en Allemagne, le Tribunal de district de Maribor en Slovénie, le Tribunal de district de Reading au Royaume-Uni, la Cour commerciale de Coimbra au Portugal, le Tribunal de district de Banská Bystrica en Slovaquie, la Cour d'appel de Rovaniemi en Finlande, le Tribunal du district de Turin en Italie et les Tribunaux du District de Varsovie et de Lublin-East Swidnik en Pologne.

7. Le rapport souligne les différences notables entre les États en ce qui concerne les systèmes de pondération des affaires : la diversité s'impose comme la caractéristique principale de la pondération des affaires en Europe et dans le reste du monde. Malgré cela, les experts scientifiques ont réussi à identifier des principes directeurs clés représentant les meilleures pratiques : un leadership fort, l'importance de la planification à long terme, l'importance de définir les objectifs visés par l'introduction des SPA, la qualité et l'efficacité de la collecte de données, l'incorporation d'outils informatiques pertinents et efficaces, la diffusion, la transparence et la communication, et la durabilité.

8. La CEPEJ-SATURN apprécie grandement le projet de rapport et souligne sa bonne qualité. Elle convient que le rapport sera soumis pour adoption à la CEPEJ lors de sa prochaine réunion plénière en décembre 2023. D'ici là, les experts scientifiques termineront une dernière série de consultations avec les huit pays utilisant le SPA pour s'assurer de l'exactitude, de la précision et de la fiabilité des informations contenues dans le projet de rapport (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Lituanie, Pays-Bas et Suède) et intégreront les commentaires mineurs fournis par les experts scientifiques de la CEPEJ-SATURN.

4. BASE DE DONNÉES SUR LES PRATIQUES DE RÉDUCTION DE L'ARRIÉRÉ JUDICIAIRE

9. En juin 2023, la CEPEJ adopte l'outil de réduction de l'arriéré judiciaire. Cet outil contient une liste non-exhaustive de mesures visant à réduire les arriérés, basée sur les informations fournies par les États membres, les tribunaux référents et les experts scientifiques. Afin d'identifier d'autres mesures réussies et de suivre les nouveaux développements dans ce domaine, il décide de compléter l'outil de réduction de l'arriéré judiciaire par une base de données/un centre de ressources pour collecter les pratiques permettant de lutter contre l'arriéré judiciaire. Sa mise en place pourrait suivre la voie du centre de ressources sur la cyberjustice et l'intelligence artificielle, qui constitue un exemple inspirant pour la création de la base de données.

10. Daniel SCHMIDT et Lidija NAUMOVSKA du Secrétariat de la CEPEJ font une présentation du Centre de ressources susmentionné. La présentation a mis en évidence les étapes concrètes de sa création (par exemple, créer des fichiers d'entrée, collecter les premières informations pour découvrir le type d'activités de réduction de l'arriéré judiciaire en place), les leçons tirées (par exemple, commencer par une petite base de données et l'étendre progressivement, envisager la maintenance, gérer les attentes) et les principales difficultés rencontrées lors du développement du Centre de ressources (par exemple, la vérification, la qualité et la présentation des informations collectées et la responsabilité des informations publiées, les ressources pour la maintenance et le niveau des fonctionnalités).

11. Le CEPEJ-SATURN discute de la nouvelle base de données sur les pratiques de réduction de l'arriéré judiciaire et des modalités de son établissement sur la base de la note conceptuelle préparée par le Secrétariat (Document CEPEJ-SATURN(2023)9). La discussion s'est articulée autour de trois questions principales liées à la création de la base de données : i) objectif ; ii) structure (par exemple, domaine, niveau et domaines d'application, période et état de mise en œuvre des projets de réduction de l'arriéré judiciaire, État, description et lien avec les projets et les autorités de mise en œuvre) ; et iii) collecte d'informations. La note conceptuelle décrit également la manière dont les informations seront collectées et traitées, ainsi que les critères de publication. La CEPEJ-SATURN adopte la note conceptuelle et convient de la soumettre à la CEPEJ pour adoption lors de sa réunion plénière de décembre 2023.

5. MANDAT CEPEJ-SATURN - 2024 - 2025

12. La CEPEJ-SATURN discute de la proposition de thèmes futurs pour son mandat pour la période 2024-2025 (Document CEPEJ-SATURN(2023)13REV2). La CEPEJ-SATURN convient que le nouveau mandat ne devrait pas se concentrer sur les délais-cadre, mais sur les outils permettant d'améliorer l'efficacité de l'organisation et du fonctionnement des tribunaux et des ministères publics afin de permettre aux États membres de mettre en œuvre des politiques visant à prévenir les violations du droit à un procès équitable dans un délai raisonnable.

13. À la lumière des discussions, le CEPEJ-SATURN charge le Secrétariat de finaliser la proposition de nouveau mandat et de soumettre la proposition révisée au Bureau de la CEPEJ. Elle comprend des propositions pour : i) les thèmes en cours (pondération des affaires, délais-cadre/durée en fonction des différentes étapes de la procédure civile) ; ii) les thèmes à développer sur la base du travail passé (suivi de la Checklist de la gestion du temps et de l'outil de réduction de l'arriéré judiciaire) ; et iii) de nouveaux domaines de travail (par exemple, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée dans la magistrature, l'effet des outils d'intelligence artificielle sur l'efficacité des tribunaux et la gestion efficace des tribunaux).

6. QUESTIONS DIVERSES

14. La prochaine réunion CEPEJ-SATURN sera organisée en même temps que la 17^e réunion du Réseau des tribunaux référents de la CEPEJ. La réunion sera organisée à Mechelen/Malines, Belgique, au printemps 2024 sur invitation du tribunal de première instance d'Anvers qui est un tribunal référent de la CEPEJ.

ANNEXE I

AGENDA

5 octobre 2023

1. Ouverture de la réunion

Adoption de l'ordre du jour

Informations fournies par le Secrétariat

DOCUMENT DE TRAVAIL

Projet de rapport sur la pondération des affaires au sein du ministère public

[CEPEJ-SATURN\(2023\)10](#)

2. Pondération des affaires dans les ministères publics

Échange de vues sur le projet de rapport en vue de son adoption éventuelle

Experts en charge : Ivan Crnec, Ana Krnic-Kulusic, Alexandre Palanco

(5 octobre 2023 - 10h00 - 12h00)

DOCUMENT DE REFERENCE

Compilation des réponses au questionnaire sur la pondération des affaires dans les ministères publics - pays par pays

[CEPEJ-SATURN\(2023\)1](#)

Compilation des réponses au questionnaire sur la pondération des affaires dans les ministères publics

[CEPEJ-SATURN\(2023\)2](#)

Outil d'analyse de la durée des étapes de la procédure civile

Échange de vues avec la Task Force sur la méthodologie et la voie à suivre

Experts en charge : Marco Fabri et Ruth Straganz-Schröfl
(5 octobre 2023 - 14h30 - 16h30)

DOCUMENT DE TRAVAIL

Note conceptuelle : quelle voie suivre pour développer l'outil d'analyse de la durée des étapes de la procédure civile ?

[CEPEJ-SATURN\(2023\)11](#)

DOCUMENT DE REFERENCE

Questionnaire sur l'analyse de la durée de la procédure civile

[CEPEJ-SATURN\(2021\)11REV](#)

Note d'information sur la durée des différentes étapes de la procédure civile

[CEPEJ-SATURN\(2023\)8](#)

Données basées sur les réponses au questionnaire sur l'analyse de la durée de la procédure civile

[CEPEJ-SATURN\(2023\)6](#)

6 octobre 2023

Base de données sur les pratiques de réduction de l'arriéré judiciaire

Échange de vues sur le projet de note conceptuelle sur l'établissement d'une base de données sur les pratiques de réduction de l'arriéré judiciaire en vue de son adoption éventuelle

4.

Présentation de l'expérience avec l'établissement du Centre de ressources sur l'IA et la cyberjustice : Daniel Schmidt et Lidija Naumovska, Secrétariat de la CEPEJ

DOCUMENT DE TRAVAIL

Note de synthèse sur l'établissement de la base de données sur les pratiques de réduction de l'arriéré judiciaire

[CEPEJ-SATURN\(2023\)12](#)

DOCUMENT DE REFERENCE

Outil de réduction de l'arriéré judiciaire

[CEPEJ\(2023\)9FINAL](#)

Note de synthèse sur la révision du recueil de "bonnes pratiques" sur la gestion du temps judiciaire

[CEPEJ-SATURN\(2022\)9REV1](#)

Compendium des "meilleures pratiques sur la gestion du temps judiciaire

[CEPEJ\(2006\)13](#)

DOCUMENT DE TRAVAIL

5. **Travaux futurs du CEPEJ-SATURN (2024 - 2025)**
Échange de vues sur les futurs thèmes soumis pour la réflexion du CEPEJ-SATURN

Proposition de nouveaux thèmes
[CEPEJ-SATURN\(2023\)13REV1](#)

DOCUMENT DE REFERENCE

[Mandat CEPEJ - SATURN](#)
[2022 - 2023](#)

6. **Questions diverses**

DOCUMENT DE REFERENCE

Rapport de la 34^e réunion
[CEPEJ-SATURN\(2023\)9](#)

ANNEXE II

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBERS / MEMBRES

Vassilis ANDROULAKIS, Juge, Conseil d'État, Athènes, GRÈCE

Ivana BORZOVÁ, Chef du département de la supervision judiciaire, ministère de la Justice, Prague, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Ivan CRNČEC, Expert en réforme du secteur de la Justice, ministère de la justice, Zagreb, CROATIE

Francesco DEPASQUALE, Honourable Mr Justice, Cours d'appel, Valletta, MALTE

Mitja KOZAR, Conseiller judiciaire, Tribunal de district de Maribor, Maribor, SLOVÉNIE

Giacomo OBERTO, Juge retraité, Tribunal civil de première instance de Turin, ITALIE, Président de la CEPEJ-SATURN

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Marco FABRI, Directeur de recherche, Conseil national de la recherche (IRSIG-CNR), Bologne, ITALIE

Dimitrije ŠUJERANOVIĆ, Expert en réforme de la justice, Belgrade, SERBIE

COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE SECRETARIAT

Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI)
Direction générale des droits de l'Homme et État de droit (DGI)

Muriel DECOT, Secrétaire exécutive de la CEPEJ

Eva KONECNA, Secrétaire de la CEPEJ-SATURN

Milan NIKOLIC, Co-secrétaire de la CEPEJ-SATURN

Iulia TKACHENKO, Assistante
